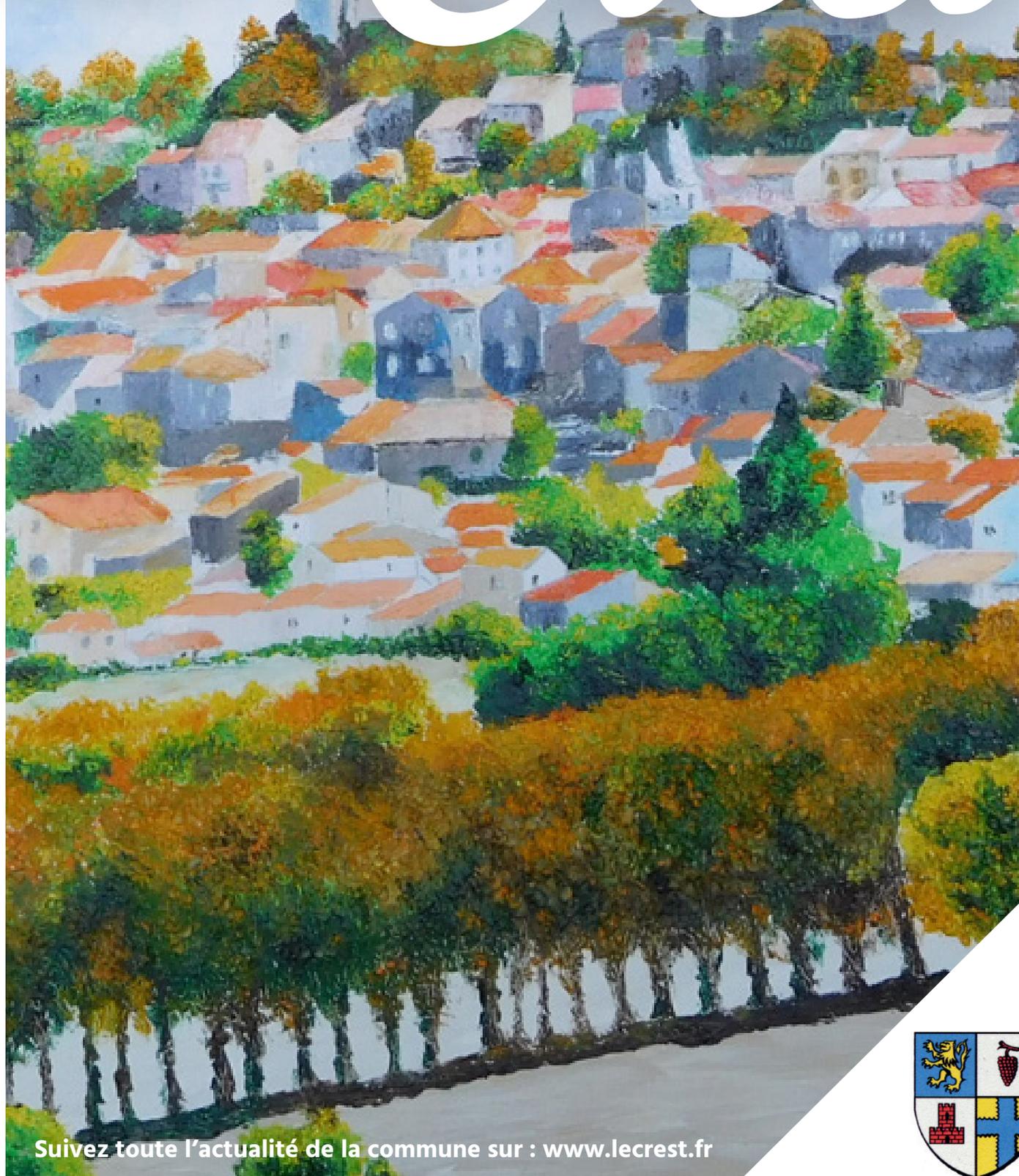


BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Le Crest

DÉCEMBRE 2023



Suivez toute l'actualité de la commune sur : www.lecrest.fr



NUMÉROS utiles

Mairie : 04 73 39 38 63

École : 06 71 74 42 70

Garderie : 06 71 74 49 75

Restauration scolaire :

07 88 50 03 12

Élu d'astreinte : 06 83 44 67 94

Pompiers : 18 – 112

SAMU : 15

Centre anti-poison

CHU Clermont-Ferrand

04 73 15 20 20

Centre anti-poison

Place de Jaude

Clermont-Ferrand :

08 99 72 31 04

Gendarmerie de Veyre

Monton :

04 73 69 60 16 ou composez le 17

Sommaire

État civil.....	3
Horaires d'ouverture de la mairie en fin d'année	3
Services techniques.....	3
Vie municipale	4
Travaux	9
École.....	10
Vie sociale	11
En bref	13
Associations	15

Le Crest - Bulletin d'informations municipale
Responsable de publication : Gérard Perrodin
Création, impression : L'Imprimeur Mozac
Imprimé en 650 exemplaires

Éditorial

Chères Crestoises et chers Crestois

L'année 2023 qui se termine nous laisse à nouveau sur de grandes incertitudes.

Depuis plusieurs mois et même années, le pays - si ce n'est le monde - subit de multiples crises : la guerre en Ukraine qui dure, le conflit israélo-palestinien, l'inflation, le défi climatique, les grandes questions énergétiques.

Nous traversons une époque infiniment complexe et les équilibres que nous avons toujours connus semblent menacés.

La sobriété est plus que jamais d'actualité, et nous nous devons de faire preuve d'une grande humilité devant les enjeux qui se présentent à nous.

Dans l'ombre de ces crises, il est nécessaire de continuer à déployer les trésors de force et de solidarité dont nous nous savons capables pour écrire ensemble un avenir meilleur. Ces épreuves obligent un renouveau dans notre mode de vie et la commune souhaite prendre part à cette démarche.

Depuis le mois de septembre, nous avons engagé les travaux du parking des Rend Gorges accessible depuis la rue Sous les Murs où quatorze places vont être créées.

Sauf imprévu, il devrait être terminé lorsque vous lirez ce bulletin. L'inauguration aura lieu lors des vœux du maire.

Le Conseil Municipal a fait l'acquisition de la propriété de Marcel Boucheix, à côté de l'église. Celle-ci est composée de trois parcelles : une grange, un petit pavillon et une parcelle de terrain.

- La grange sera destinée à la Maison des Associations.



- Le reste de l'acquisition sera orienté vers des services à la personne.

Notre église, à laquelle je suis très attaché nécessite d'importants travaux de restauration, notamment au niveau du clocher. Cependant, la Direction Régionale des Affaires Culturelles tarde à répondre à notre demande de travaux.

Une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre aura lieu en 2024 afin de déterminer les travaux nécessaires à l'ensemble de l'édifice.

C'est fort de ces projets que je me joins à toute l'équipe municipale pour vous souhaiter ainsi qu'à tous vos proches une très bonne année 2024.

Gérard Perrodin
Maire

ÉTAT CIVIL 2023



7 naissances

Flora, Brigitte ANASTASSIADIS VIDAL née le 10 août

Gaspard Malo HABOUZIT né le 13 août

Jeanne FAUCHER née le 18 août

Et une petite fille de Saint-Amant-Tallende pressée de voir son papa et sa maman qui est arrivée en pleine nuit sur l'air de covoiturage de la commune.



4 PACS

SALOMÉ Maxime et EICHSTADT Romain le 9 mars

Cécile MOUCHET et Xavier LESPRIT le 14 juillet

Lucille FAURIAT et Vincent PERRET le 21 juillet

Séverine LEBLOND et Florent FALGOUX le 28 juillet



8 décès

Jean Marie Fernand TRONCHES le 1er octobre

Marie-Ange Aurore LABERNIA-SÉBASTIA épouse TRONCHES le 5 septembre

Floréal Pierre Baptiste LABERNIA-SÉBASTIA le 7 août

Jacqueline Marcelle VIETTE épouse FILLIAS le 4 avril

Lyne Charlotte Aurélie RIFFAULT épouse GARAND le 21 mars

André Pierre LE MEZO le 27 janvier



2 mariages

RODRIGUES Marie Laure et DUVERGER Jérôme le 8 avril

BLAVIER Karine et DO COUTO Frédéric le 2 septembre

SERVICES TECHNIQUES de notre commune

Chaque jour, vous les rencontrez ou les croisez dans leurs fonctions. Les agents des services techniques sont avant tout un service public destiné à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune. Ils contribuent directement à rendre notre commune plus belle, plus propre, plus pratique. L'équipe est composée de 3 personnes. Leurs missions sont diverses et nombreuses tout au long de l'année.

La voirie

- Balayage/état routier,
- Signalisation verticale et horizontale,
- Nettoyage des fossés et accotements,
- Désencombrement des voiries,
- Entretien des réseaux d'évacuation d'eaux pluviales,
- Campagnes d'enrobés à froid pour reboucher les nids de poules...

Les espaces verts et les terrains

- Taillage,
- Élagage,
- Fleurissement,
- Fauchage, débroussaillage,
- Entretien des espaces verts,
- Propreté (déchets, incivilités),
- Arrosage des fleurs

Les bâtiments

- Entretien courant,
 - Petites réparations...
- Les services techniques sont également sollicités lors de l'organisation des manifestations de la commune (montage/démontage de barnums, installations matérielles, etc.) ce qui représente un coût de 1250 € sur l'année.

FERMETURE DE LA MAIRIE POUR LES FÊTES

Vendredi 22 décembre 2023 à 12h

RÉOUVERTURE

Lundi 8 janvier 2024 à 8h



En cas d'urgence : 06 83 44 67 94

Gérard Perrodin, Maire,
le conseil municipal et le personnel communal
vous présentent leurs meilleurs vœux 2024

et vous invitent à l'inauguration du parking des Rend Gorges

Vendredi 12 janvier 2024 à 17h

suivie de la cérémonie des vœux à 18h à la salle des loisirs.

COLLECTE *des sapins de Noël*

La collecte des sapins de Noël aura lieu **DU MERCREDI 10 JANVIER AU MERCREDI 17 JANVIER 2024.**

Les sapins devront être apportés Place du Moutier et déposés dans la benne prévue à cet effet.

Pas de sapins avec neige artificielle, pas de décorations, pas de sac à sapin.

UNE DEUXIÈME VIE POUR VOTRE SAPIN DE NOËL

Après les fêtes, les sapins de Noël peuvent être recyclés. Pour cela, la commune du CREST propose différentes solutions. Si l'on dépose le sapin à côté de la poubelle, si on l'abandonne devant chez soi, les camions de collecte classiques ne sont pas adaptés pour ramasser ce type de déchet souvent volumineux et pouvant endommager la benne.

Chacun pourra ainsi facilement évacuer son vieux sapin et ne pas l'abandonner sur la voie publique.

Les sapins seront ensuite apportés sur des plateformes adaptées aux déchets verts, où ils seront broyés pour être utilisés en paillage sur les espaces verts ou compostés pour amender les terres.

LE DÉCHETTERIE OUVERTE 6J / 7

Autre solution, la déchetterie est accessible 6j / 7 et vous permet de déposer les sapins qui seront valorisés. L'accès est gratuit pour les particuliers, sur présentation de la carte.

QUELS SAPINS DÉPOSER ?

ACCEPTÉS :

- Les sapins naturels avec ou sans socle en bois (bûchette, croix...)
- Les sacs « handicap international »
- Les sacs « ok compost »

INTERDITS :

- Les sapins en plastique
- Les sapins naturels floqués colorés
- Les sacs en plastique
- Les décorations (guirlandes...)
- Les pots en plastique ou en terre.



BALADE AU CRÉPUSCULE *sur la Montagne de la Serre*

Une sortie exclusivement réservée aux habitants du Crest a été proposée le 15 septembre 2023 à 18h où une dizaine de personnes a pu voir et comprendre la richesse géologique de la commune qui a contribué à l'inscription du Haut lieu tectonique de la Chaîne des Puys - faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO. A l'instar de la Chaîne des Puys, du plateau des Dômes ou encore de la faille de la Limagne, la montagne de la Serre est un attribut géologique majeur qui a permis l'inscription de ce Haut lieu tectonique au patrimoine mondial de l'UNESCO.

A l'heure où le soleil se couche, les habitants sont venus découvrir ou redécouvrir la Montagne de la Serre sous l'angle de la géologie...

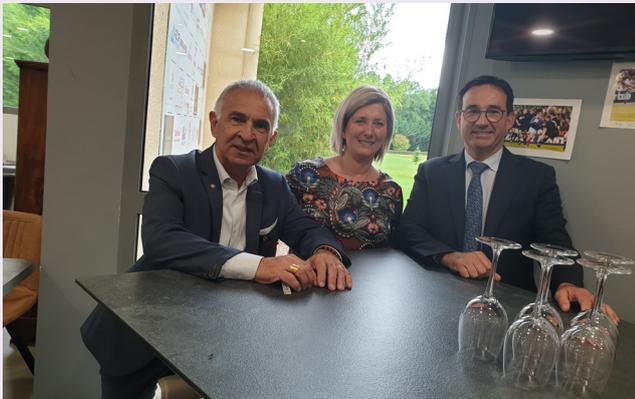
Vous comprendrez pourquoi on parle de relief inversé concernant la montagne et surtout pourquoi dans ce paysage volcanique et tectonique, elle tient un rôle majeur.

L'animateur les a guidés également dans l'observation de la plaine de Limagne, la faille, les volcans de la Chaîne des Puys.



VENUE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL *Lionel Chauvin*

Le 1er juillet 2023



VENUE DE *Delphine Lingemann*

Députée de la 4ème circonscription du Puy-de-Dôme, le 30 août 2023 pour discuter et partager quelques dossiers de la commune.



ECOLE DE GENDARMERIE *de Montluçon*

Départ de leur marche au Crest pour rallier le château d'Opme où leur sera remis leur premier képi.



COMMÉMORATION *du 11 novembre*

Le maire Gérard Perrodin a ouvert la cérémonie du 11 novembre avec la participation d'un piquet d'honneur de réservistes du Centre d'Instruction et d'Informations des réserves de l'Armée de l'Air et de l'Espace sous le commandement du Capitaine Vitry, en présence du Major Honoraire Auproux, de la COB de gendarmerie de Veyre-Monton, des Sapeurs-Pompiers.

L'élève Alban Mallet a lu un message pour le Bleuets de France suivi de la lecture des noms des Morts pour la France avec des enfants de l'école en présence de la professeure des écoles Sylvie Ceysat.

Les musiciens ont accompagné le nombreux public en défilant et en musique.

La cérémonie s'est terminée avec un vin d'honneur préparé avec des pizzas, charcuterie, fromage, du Relais du Crest et des vins de Pierre Deshors.



INDÉSIRABLES *crottes de chiens !*

Les habitants déplorent les crottes de chiens non ramassées sur les sentiers de promenade fréquentés, les trottoirs, les espaces verts. Pour les enfants qui jouent, les promeneurs, merci de vous munir d'un sac plastique et de ramasser les déjections de votre animal dès lors que vous n'êtes pas seul à fréquenter les lieux.

L'article R 632-1 du code pénal interdit les déjections canines sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts et les espaces de jeux pour enfants par mesure d'hygiène publique.

C'est une infraction passible de 135 euros d'amende si vous ne ramassez pas les crottes de votre chien.



NUISANCES *sonores*

Ne pas troubler la tranquillité d'autrui est une composante des bonnes relations de voisinage.

Principales sources de litige, les bruits de comportement sont : la sono du voisin, les aboiements de chien, les bruits de perceuses, tondeuses, débroussailleuses, bétonnières, etc. Sur le territoire communal, les travaux de jardinage ou de bricolage, susceptibles de créer une gêne, en raison de leur intensité sonore, sont régis par l'arrêté préfectoral du 26 avril 1991 qui fixe les horaires suivants pour leur réalisation :

Les jours ouvrables de 8h à 20h.

Les samedis de 9h à 19h.

Les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h.

En dehors de ces horaires, il est strictement interdit de causer des nuisances sonores à ses voisins.

Enfin, même si ces travaux interviennent durant les horaires autorisés, cela ne signifie pas, que l'on peut faire tout le tapage que l'on veut, aussi longtemps que l'on veut !

Les textes en font une infraction pénale dont l'auteur est punissable d'une amende (articles R 1366-6 à R 1366-10 du code de la santé publique).

INCIVILITÉS dégradations

Quelle surprise le matin du 20 mai dernier, en découvrant l'œuvre d'un artiste inspiré : de l'huile pour embellir les marches et la porte de la salle des loisirs.

Nous remercions les employés municipaux qui ont effectué ce nettoyage aux frais de la communauté.



ALERTE AUX FAUX ARBORICULTEURS

Pourquoi n'est-il pas venu à la démonstration de taille le 18 février dernier, il aurait compris que la taille ne se fait pas aux pieds des arbres mais aux branches.

Pour la deuxième fois, il a pratiqué son "art" sur les fruitiers à côté de l'école.

Si l'année dernière les arbres ont pu résister, la taille de ce début de semaine va être fatale. Quatre années de travail anéanties en quinze belles coupes nettes de sécateur.

Mais que se passe-t-il dans la tête de cette personne malveillante !

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie et le nécessaire sera réalisé pour protéger ces arbres et tout cela aux frais du contribuable.

Entretien DES TROTTOIRS

Dans leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui en a la responsabilité et doit en assurer l'entretien.

L'entretien comprend :

- 🍂 Le nettoyage des feuilles mortes et détritux.
- 🌿 Le désherbage.
- ❄️ Le dégagement de la neige ou du verglas.
- 🧂 L'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

Le fait que vous ayez la charge de l'entretien d'un trottoir ne vous donne pas pour autant le droit de l'occuper.

Si le stationnement des voitures sur les trottoirs est interdit, il l'est également pour votre véhicule personnel. Si vous stationnez sur le trottoir dont vous avez l'entretien, vous pouvez être verbalisé.

J'entretiens mon trottoir !



Désherbage
Elagage...

Balayage

La commune vous remercie pour votre participation à l'effort collectif et citoyen



LE CREST N°101/2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
prescrivant l'entretien des trottoirs et l'élagage des plantations le long des voies publiques

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-26 et L.2212-2-1,
Vu le code pénal, notamment l'article R.610-5,
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L253-7,
Vu le règlement sanitaire départemental du Puy-de-Dôme en vigueur,
Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène,
Considérant que les mesures prises par les autorités municipales ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous.

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} :
Le balayage est une charge incombant au propriétaire ou locataire, des propriétés jouxtant les voies publiques situées sur le territoire communal. Chaque est tenu de balayer et nettoyer son trottoir et son caniveau, dans toute sa largeur et sur toute sa longueur, au-devant de son immeuble bâti ou non bâti. Les produits de balayage doivent être mis dans des sacs poubelles ou dans des conteneurs afin d'être enlevés dans les mêmes conditions que les autres déchets. En outre, le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est interdit.

Article 2 :
L'entretien en état de propreté des caniveaux placés sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués. Les grilles placées sur les caniveaux doivent également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évite les obstructions des canalisations et limite les risques d'inondation en cas de grosse pluie.

Article 3 :
Par temps de neige ou de gelées, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes bordés au carrou, en déplaçant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sel, du sable ou de la pozzolane devant leurs habitations.

Article 4 :
Le nettoyage des rues ou parties de rues salées par les voitures en surcharge ou chargées sans précaution doit être agéré immédiatement par les soins des responsables ou d'office à leurs frais, par ordre des services de police et sans préjudice des poursuites encourues.

Article 5 :
L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

Article 6 :
Les propriétaires ou locataires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches, branchages ou feuillages forment saïlle sur le domaine public.
Cet élagage aura lieu suivant un plan vertical mené par le parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations. Les propriétaires ou les locataires doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents, dont ils seront d'ailleurs tenus responsables.

En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires ou locataires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaire, aux frais des propriétaires ou locataires après une mise en demeure restée sans effet.

Article 7 :
Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 8 :
En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté, la responsabilité du propriétaire ou locataire, pourra être engagée.

Article 9 :
Le présent arrêté sera affiché et transcrit sur le registre des arrêtés du maire.

Article 10 :
Le Maire de la commune de Le Crest est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 11 : le présent arrêté sera transmis :
➢ au Préfet du Puy-de-Dôme,
➢ à la gendarmerie.

Article 12 :
Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publication), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Le Crest, le 24 septembre 2021



PROCÉDURE de reprise des tombes abandonnées

Après une année de travail sur la mise à jour du registre du cimetière, la municipalité a décidé de déclencher une procédure de reprise de concessions pour toutes ces sépultures à l'abandon à partir du 1er janvier 2024 et pour une durée d'un an.

Nous avons dénombré presque 80 concessions du cimetière privées de fleurs, souvent très endommagées et parfois vieilles de plus d'un siècle. La liste des tombes faisant l'objet d'une procédure de reprise est disponible en mairie et sur le panneau d'affichage à l'entrée du cimetière.

Si vous disposez d'un contact permettant à la commune d'avertir les familles concernées par cette procédure ou si vous êtes directement concerné, nous vous invitons à vous manifester :

La commune fait alors constater à la famille sur place l'état de la sépulture. Soit elle accepte d'engager les travaux d'entretien ou/et de réparation. Dans le cas contraire, ou si aucun héritier n'a pu être trouvé, la commune pourra dès le 1er janvier 2025 reprendre la main sur la concession et entamer les travaux d'entretien et les travaux d'exhumation sur décision du conseil municipal.

Par courrier : place de la TOURAGNE -
63450 LE CREST

Par mail : secretariat@mairielecrest.fr

Par téléphone : 04.73.39.38.63

Médiathèque

Pour la Médiathèque, l'année 2023, c'est la venue des petits, le retour des grands, avec à la clé de nouveaux adhérents.



La collaboration régulière avec l'école, des lectures à voix haute, la découverte des livres, et du mode de prêt. C'est aussi depuis la rentrée scolaire, la participation de la Médiathèque aux événements culturels de Mond'Arverne. Par exemple, dans le cadre des Rencards Nomades, on observe un vif engouement suscité par Bébés Nomades qui propose une lecture publique pour les 0-3 ans.

A venir : prochain atelier samedi 9 mars 2024. La matinée sera dédiée aux jeux de société et animée par la Ludothèque de St-Amant-Tallende.

Inscriptions aux différents ateliers proposés par Mond'Arverne <https://mediatheques.mond-arverne.fr>

Enfin, les bénévoles de la médiathèque sont ravis de vous accueillir dans des locaux spacieux et lumineux, à l'ancienne cour du Moutier, aux jours et heures suivants :

MARDI : 16H / 18H30 - MERCREDI : 10H / 12H - SAMEDI : 10H / 12H

Les moments forts de cette année :



Chasse aux oeufs (organisée par les bénévoles de la médiathèque) le mercredi 5 avril de 11h à 12h pour les enfants de 3 à 10 ans.



Création d'un herbier



Venue de la classe PS-MS-GS le 5 octobre avec maîtresse Caroline RONGEN

Les bénévoles ont raconté une histoire mercredi 8 novembre à 10h30.

Relais du CREST

Le Relais du Crest a été repris par la famille LEITE le 21 juillet dernier.



En effet, Léa, la gérante principale vous accueille avec Phillipe et Anthony.

Les habitants ont pu renouer le contact avec leur commerce de proximité qui est ouvert du mardi à partir de 7h30 jusqu'au dimanche midi.

Des planches de charcuteries sont proposées à toute heure de la journée. Le Relais propose également des pizzas faites maison du jeudi au samedi soir de 18h à 21h.

N'HÉSITEZ PAS À RÉSERVER AU 04.73.39.08.11

Une restauration rapide va être prochainement proposée. Les services (pains, épicerie, relais colis, presse) sont reconduits. L'équipe a mis en place des retransmissions de matchs et a organisé deux concerts depuis leur arrivée.

TRAVAUX

PARKING REND GORGE

Les travaux ont débuté mi-septembre. Les réseaux ont été renouvelés et ont été suivis d'une confection de la sous couche.

Début novembre, réalisation du mur de soutènement.

Ce parking, d'une capacité de 14 places devrait être terminé en fin d'année 2023.



AGRANDISSEMENT DU VERGER DE SAUVEGARDE AVEC SUPPRESSION DU PASSAGE « SAUVAGE ».



Remodelage du talus en vue de l'agrandissement du verger.

PASSERELLE DE L'AUZON

Réfection de la passerelle avec l'aide de l'association l'ASEVe (Association Solidaire Emploi Vic-le-Comte et ses environs).

Ce projet a été effectué en collaboration avec la commune de La Roche Blanche.



Chemin de Julhat

BORNES AGRICULTEURS



OUVERTURE DES CHEMINS



Chemin du Champ Tardif



Chemin de Bournat



Chemin des Bognants
Avant travaux



Après travaux



Modification chemin de la Basse de l'intersection de la Route de Chanonat



Passage du plateau de la Serre

- **MODIFICATION DU CHEMIN D'EXPLOITATION VERS LA TOUR BOUYGUES POUR MISE EN CONFORMITÉ APRÈS ABATTAGE DES ARBRES.**

- **RÉFECTION DES VOIRIES EN BI-COUCHE** : travaux réalisés en décembre.

- **RÉFECTION DE LA CUISINE DE LA SALLE DES LOISIRS** : durée des travaux : 3 mois à compter du 15 janvier 2024. (La salle reste disponible pour toute activité ou évènement.)

- **CHANGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DE L'ÉCOLE PAR DES AMPOULES LED**

- **AMÉNAGEMENT PLACE BEAUDONNAT** : dans le cadre de cet aménagement, deux places supplémentaires « arrêt minute » vont être créées et des pots de fleurs vont être installés.

Dans la continuité de cette démarche, le conseil municipal prévoit d'étendre le fleurissement aux façades des maisons du bourg et encourage les habitants à décorer leurs balcons et leurs fenêtres.



La commune va proposer un questionnaire sur une mise à disposition de balconnières en harmonie avec le nouveau mobilier urbain. L'un des critères de l'obtention du label « Ma commune au naturel », est l'implication des habitants dans cette démarche.

PANNEAUX MONUMENTS HISTORIQUES

Ces panneaux ont été posés en août dernier par les employés municipaux. N'hésitez pas à venir visiter le village pour trouver les autres monuments historiques.



BORNES ARMORIÉES

Les panneaux d'informations, des Bornes Armoriées, sont installés.

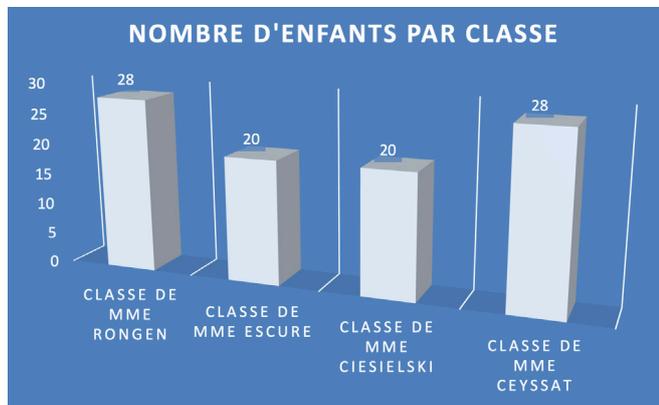
Vous pouvez vous rendre sur place pour connaître l'histoire de ces bornes inscrites aux Monuments Historiques.

Les lieux sont la Mairie, l'aire de covoiturage de la Peigne et le chemin menant à la Jonchère.



Effectifs scolaires 2023/2024

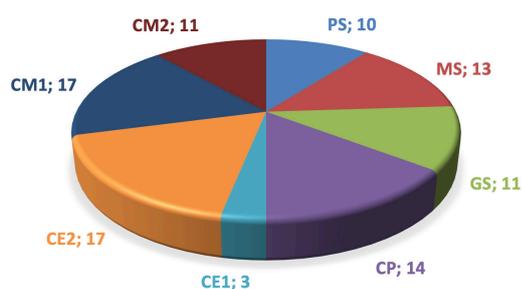
Cette année, nous accueillons 96 élèves de la petite section de maternelle au CM2.



À la rentrée de septembre 2023, les classes se décomposent de la façon suivante :

- 10 enfants en PS, 13 enfants en MS et 5 enfants en GS avec Caroline Rongen et Anaïs Juillard
- 6 enfants en GS et 14 enfants en CP avec Isabelle Escure et Anaïs Juillard
- 3 enfants en CE1 et 17 enfants en CP avec Claire Ciesielski
- 17 enfants en CM1 et 11 enfants en CM2 avec Sylvie Ceysat

RÉPARTITION DES ÉLÈVES EN FONCTION DE LEUR CLASSE



Remise des calculatrices AUX CM2

DE L'ÉCOLE DE LA CROIX ST-VERNY

Vendredi 30 juin a eu lieu, comme chaque année, la cérémonie de départ de l'école de la Croix St-Verny pour les élèves de CM2. Après 8 années passées à l'école communale, 13 élèves de CM2 se sont vu offrir une calculatrice pour le collège et un livret « A la découverte de ta commune ».

Les 10 enfants de CM1 étaient, eux aussi, conviés et ont reçu un livret intitulé « le livret du petit citoyen ».

Une partie des enseignantes (Sylvie Ceysat et Claire Ciesielski) étaient présentes, ainsi que les membres du personnel communal (Muriel Malaquin, Laëtitia Lavergne, Laurence Lopes, Aurélie Rochette, Antoine Besson, Cécile Lavergne, Laëtitia Esteves), le maire et ses 3 adjoints (Myriam Covre, Jean-Louis Bouniol et Carine Réveret) et les élus (Loïc Mallet, Alain Thébault, Jean-Michel Engelbert, Leila Kardoud) ainsi que les enfants accompagnés de leurs parents.

Une fresque composée de l'ensemble des photos de classe des élèves de CM2 été affichée sur les murs du préau. Les parents et leurs enfants ont ainsi pu observer l'évolution de leur parcours.

A l'issue de cette remise de cadeau, un magnifique buffet sucré-salé composé par Muriel Malaquin notre cantinière a pu être dégusté. Une représentation du Puy-de-Dôme faite avec de la charcuterie, ainsi que des fleurs en bonbons accompagnées, entre autres, de verrines et de pizzas ont permis aux parents de découvrir les talents culinaires et artistiques de Muriel.



Collecte de VÊTEMENTS

La collecte de vêtements, de linge de maison, de livres et de jouets au profit d'Emmaüs a eu lieu le samedi 21 octobre à l'ancienne école du Moutier.

Cette année encore, la collecte a rencontré un franc succès, et nous remercions l'ensemble des personnes d'y avoir participé.



COLIS de Noël

Comme chaque année, à l'occasion des fêtes de Noël, la municipalité est heureuse d'offrir un colis de douceurs à chaque habitant de la commune de 85 ans et plus. Il s'agit d'une corbeille gourmande, composée de produits du terroir principalement.

Les élus de la commission action sociale se chargent de la distribution au domicile des personnes concernées et en maison de retraite. Ces colis seront distribués quelques jours avant les fêtes.



Repas des AÎNÉS

La commission action sociale a organisé le repas annuel des aînés le dimanche 2 juillet à la salle des loisirs de la commune.

92 crestois ont pu bénéficier de ce repas offert par la mairie et ont partagé un moment de convivialité accompagnés d'élus et d'employés communaux.

Le traiteur L'Astrolabe leur avait réservé un repas de qualité, avec un "Ceviche de dorade sablée en entrée, puis un rond de sous noix de veau avec pommes darphin et petits légumes, du fromage et une charlottine aux poires et coulis de framboises en dessert ».

A l'issue de son discours, le maire, Gérard Perrodin, a présenté à l'assemblée les nouveaux repreneurs du Relais du Crest Léa, Philippe et Tony LEITE.

Les convives ont également pu apprécier la décoration des tables sur le thème des paillettes, ainsi que les tableaux de l'association Crest'ation et les photos du club Auzon l'argentique.

Le repas a été suivi par un spectacle de cabaret présenté par Maëlys, une jeune femme avec une voix extraordinaire. Son show était composé de chansons populaires connues et appréciées de tous et on a pu observer ses magnifiques tenues de cabarets.

Les spectateurs sont repartis en fin d'après-midi avec des paillettes plein les yeux.



PARRAINAGE des arbres

Par les bébés nés sur la commune en 2022.

Le samedi 21 octobre a eu lieu, comme chaque année depuis 3 ans, la cérémonie du parrainage des arbres du verger de sauvegarde.

Ce verger est constitué d'une quarantaine d'arbres fruitiers plantés en 2019.

Cette année, 9 plaques ont été apposées par les parents au pied des arbres indiquant le prénom de l'enfant, sa date de naissance ainsi que le nom de la variété de l'arbre.

L'association des Croqueurs de Pommes et de l'Enténadou, la confréries des Chevaliers de la Saint-Verny, notre députée Delphine Lingemann, le maire Gérard Perrodin et des membres du conseil municipal ont ainsi pu partager ce moment avec les parents des enfants : Alma, Augustin, Eléanore, Jade, Lison, Mahé, Milia et Nael.

A l'issue de cette cérémonie un verre de l'amitié a été proposé dans la salle municipale de la mairie.



Repas INTERGÉNÉRATIONNEL

La commission action sociale a décidé d'organiser pour la première fois au sein de la commune, une rencontre intergénérationnelle entre les enfants de l'école de la Croix Saint-Verny et des aînés de la commune.

L'ensemble des habitants de plus de 70 ans a été invité à participer à cette rencontre.

Sept aînés (Martine, Jean-Paul, Christiane, Henriette, Bernadette, Odile, et François) ont répondu favorablement à cette initiative.

L'objectif est de partager un moment avec les enfants de la commune, rompre la solitude ou la routine et découvrir notre école de l'intérieur.

Lors de cette rencontre, les aînés ont pu échanger avec les quarante enfants, présents à l'école ce jour-là, autour d'un repas confectionné par Muriel Malaquin, notre cantinière.

Les petits, moyens et grandes sections de maternelle ainsi que les CP ont participé à cette initiative alors que les plus grands étaient en voyage scolaire.

Ce moment a été riche en échanges puisque les enfants ont pu discuter longuement avec nos aînés.

Ces derniers ont ensuite découvert les classes. Ils ont trouvé l'école très colorée, spacieuse et très bien équipée. Leur ressenti a été très positif et ils ont trouvé les enfants très épanouis.

Ils ont même déclaré avoir eu l'impression de retomber dans leur enfance et souligné le fait que les enfants avaient beaucoup de chance de travailler dans ces conditions.

La visite s'est poursuivie dans la cour où les enfants ont fait découvrir aux aînés leurs jeux (ballons, vélos, cabane, trottinettes...).

D'autres rencontres sont à venir dès la rentrée prochaine.

Nos sept aînés présents souhaitent tous revivre cette expérience et nous espérons que d'autres se joindront à eux.

Sur la photo les 7 aînés accompagnés de Jean-Louis adjoint, de Carine présidente de la commission action sociale et adjointe, et de Séverine et Laetitia secrétaires de mairie.



Le 2ème repas intergénérationnel s'est déroulé le vendredi 10 novembre 2023 à l'école de la Croix St- Verny, en présence de notre maire Gérard, de nos adjoints Jean-Louis et Carine.

Cinq de nos aînés de +70 ans ont participé à ce moment très convivial et riche en discussion.

Il y a eu 2 services de cantine, le 1er avec les enfants de la maternelle. Nos invités ont pu aider Laetitia et Aurélie pour le service des enfants, tout en discutant avec eux.

Puis un 2ème service avec les grands, où nos aînés ont pu partager avec eux un très bon repas préparé par notre cantinière Muriel.

Au menu : saucisson, croque-monsieur/salade, purée de brocolis et charlotte aux framboises.

Il ne restait plus grand chose dans les assiettes à la fin du repas !

Après un petit tour dans la cour pour saluer les maitresses et dire au revoir aux enfants, les participants ravis sont repartis avec le sourire.

Si vous avez + 70 ans et que vous souhaitez participer à ces manifestations, n'hésitez pas à vous inscrire sur notre liste de volontaires en mairie. Vous serez ensuite contacté et une date sera proposée.



Sapeur **POMPIER**

NOUVELLES RECRUES :

Le centre de secours de Saint-Amant-Tallende accueille deux nouvelles recrues :

Le Sapeur Nicolas Cheville, 34 ans, expert en assurance. Nicolas a suivi un cursus de Jeune Sapeur-Pompier à Orcines. Il a ensuite été Sapeur-Pompier Volontaire dans ce centre jusqu'en 2011. Il réside aujourd'hui sur la commune du Crest et a décidé de reprendre son engagement de Sapeur-Pompier Volontaire au sein de notre Centre de Secours. Il va prochainement suivre les formations de secours d'urgence aux personnes et de lutte contre les incendies.

Le Sergent-Chef Xavier Thomas, 36 ans, pompier d'entreprise. Xavier est Sapeur-Pompier Volontaire depuis 2004. Il a commencé sa carrière au sein du Centre de Secours Principal de Riom puis l'a poursuivie au sein du Centre de Secours de Manzat. Nouvellement installé sur la commune de Saint-Amant, il est intégré et opérationnel depuis le 1er juillet au sein de notre Centre de Secours.

Nous leur souhaitons la bienvenue et un plein épanouissement au sein de notre caserne.



30 ANS DE LA SECTION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS (JSP)

En septembre 1993, la section des Cadets de Saint-Amant-Tallende voyait le jour sous l'impulsion d'Yvan Martinez, Philippe Villeneuve, Claude Bonnet, Jean-Michel André, Frédéric Faure et d'autres collègues. Cette section de cadets, puis de JSP a formé des centaines de jeunes, créant un véritable vivier pour renforcer les effectifs du centre de secours de Saint-Amant-Tallende et

de nombreuses casernes voisines. Certains jeunes sont devenus sapeurs-pompiers professionnels, ou militaires au sein de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) ou du Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille (BMPM). Cet anniversaire sera fêté à l'occasion de la cérémonie de Sainte-Barbe du centre le 16 décembre. La section est aujourd'hui présidée par Rémi Morette qui est également Président de la commission des JSP de l'Union Départemental.

VISITES DE LA CASERNE :

Avant l'été, la caserne a accueilli de nombreux visiteurs.

La garderie de la communauté de communes, l'école publique de Saint-Amant, des assistantes maternelles du secteur ainsi que le domaine du Ceyran ont eu l'opportunité de visiter notre Centre de Secours. Les retours ont été très positifs et nul doute que ces visites auront permis de faire naître des vocations au sein du public concerné. Nous remercions tous les Sapeurs-Pompiers du Centre qui ont ouvert les portes de la caserne à ces visiteurs.



ÉQUIPEMENT DU CAMION-CITERNE FEUX DE FORÊT (CCF) :

En ce début d'été, L'engin du Centre destiné à lutte contre les feux d'espaces naturels a été équipé d'une lance fixée sur la cabine de l'engin. Ce dispositif, contrôlé depuis la cabine, permet de traiter des feux tout en assurant un déplacement de l'engin et en préservant le personnel en sécurité. Notre engin est l'un des quatre équipé par ce dispositif en test dans le département. Les retours d'expérience que nous fournirons permettront éventuellement d'apporter des améliorations et d'envisager le déploiement de ce

dispositif sur d'autres engins du département. Le fonctionnement de ce dispositif a été expliqué par le Lieutenant Cohadon et a été testé par toutes les équipes de garde afin de pouvoir l'utiliser en intervention en vue de la saison estivale.



MONTAGNE *de la Serre*

Le projet de classement de la Montagne de la Serre a reçu un avis favorable à l'unanimité lors de son examen par la commission supérieures Sites, Perspectives et Paysages lors de sa session du jeudi 9 novembre.

Il reste désormais à passer devant le Conseil d'État pour prononcer le classement par décret.



ÉQUIPEMENT *hivernal*

DES VÉHICULES DANS LE DÉPARTEMENT

Du 1er novembre au 31 mars, les équipements hivernaux des véhicules sont obligatoires sur l'ensemble du département. Pour être en règle, votre voiture doit soit être équipée de 4 pneus hiver (estampillés "3PMSF" ou au minimum "M+S" pour la période



transitoire), soit disposer d'une paire de chaînes ou de chaussettes.

GENDARMERIE nationale

Quelques chiffres de comparaison entre le premier semestre 2023 / premier semestre 2022

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Accidents corporels : accident de la circulation routière qui survient sur une voie ouverte à la circulation publique, qui implique au moins un véhicule et provoque au moins une victime (personne nécessitant des soins médicaux).
- Tués : personnes impliquées dans un accident de la circulation routière et décédées dans les 30 jours qui ont suivis.
- Blessés : usagers nécessitant des soins médicaux

	Premier semestre 2022	Premier semestre 2023
Total heures de sécurité routière dans la commune	639	415
Nombre total d'infractions	203	140

INTERVENTION

- Transport, constatations et mesures prises d'une patrouille de gendarmerie suite à son engagement d'initiative ou à la demande d'une personne.

	Premier semestre 2022	Premier semestre 2023
Nombre total d'interventions	44	47
Dont accident de circulation routière	13	8
Dont tapages	0	4

DÉLINQUANCE

- Atteintes aux biens : escroquerie, appropriation ou destruction d'un bien appartenant autrui.

	Premier semestre 2022	Premier semestre 2023
Nombre total d'atteintes aux biens	17	8
Dont cambriolages	5	3
Dont vols liés aux véhicules	5	3

PRÉSENCE

- Présence gendarme : nombre d'heures de service réalisées par les militaires de la gendarmerie sur la commune.

	Premier semestre 2022	Premier semestre 2023
Total heures / gendarme sur la commune	1075	832



ADIL 63

Pour toutes vos questions en matière d'habitat, de projet immobilier, de travaux d'amélioration, de vente ou location de logement, dans l'individuel ou la copropriété, demandez des conseils d'experts avant d'agir !



du Puy-de-Dôme

- Quel est le préavis pour quitter mon logement locatif ?
- Réparations locatives, qui doit payer ?
- Peut-on augmenter un loyer en cas de rénovation ?
- Mon logement est-il décent ?
- J'achète un logement, y a-t-il des frais annexes ?
- J'emménage en copropriété, y a-t-il des charges ?
- J'agrandis ma maison, quelles sont les normes ?

Pour toutes les questions juridiques, financières ou techniques sur le logement et l'habitat, le bon réflexe c'est l'ADIL !

Des permanences près de chez vous pour des conseils neutres et gratuits

04 73 42 30 75 www.adil63.org



ADIL du Puy-de-Dôme

Maison de l'Habitat - 129 avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND

CONTACTEZ LE GUICHET UNIQUE, NEUTRE ET INDÉPENDANT

L'ADIL 63 ESPACE INFO ÉNERGIE

À LA MAISON DE L'HABITAT À CLERMONT-FERRAND

Renseignements :

Par courrier, courriel, téléphone, à la Maison de l'Habitat (Clermont-Ferrand), ou encore par le Point visio public installé dans votre communauté de communes. (Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sauf le lundi matin.)

Des permanences juridiques sont assurées dans cinq villes du département :

- AMBERT : Annexe de la Mairie - Tél. 04 73 82 07 60.
Le 4e mercredi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.
- COURNON : Maison des Citoyens - 15, impasse des Dômes
Tél. 04 63 66 22 66. Les 2e et 4e vendredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- ISSOIRE : Centre Social de la CAF - 15, rue du Mas - Tél. 04 73 89 17 24.
Les 2e et 4e jeudis de chaque mois, de 9h à 12h.
- RIOM : Mairie annexe - 5 mail Jost Pasquier - Tél. 04 73 33 71 18.
Les 1er et 3e mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- THIERS : 12 rue Barante - Tél. 04 73 80 90 07.
Les 1er et 3e vendredis de chaque mois, de 14h à 17h.

ADIL 63 / Espace INFO -> ÉNERGIE

129, avenue de la République 63100 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 42 30 75 – Fax : 04 73 42 30 78

contact@adil63.org - Site : www.adil63.org

LE SAVIEZ-VOUS ?

territoire d'énergie PUY-DE-DÔME

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE :

- 21% des dépenses énergétiques des communes
- 32% de la consommation d'électricité des communes
- 4 100 heures d'éclairage par an pour un fonctionnement continu

- 1 point lumineux représente 25€/an en entretien
- Coût en énergie d'un point lumineux*

89€/an	51€/an	39€/an
Fonctionnement continu	0h de coupure par nuit	3h de coupure par nuit

POURQUOI ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN MILIEU DE NUIT ?

RÉALISER DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

30% d'économies sur la facture d'électricité

*pour une coupure de 3h par nuit

LIMITER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

70% d'économies sur la consommation

*en réduisant le pic de consommation et en appliquant une extinction nocturne

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

L'éclairage nocturne a un effet néfaste sur la faune et la flore et participe à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes.

PRÉSERVER LE CIEL NOCTURNE

Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.

GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE NUIT

L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Il faut donc prévenir les lumières vultueuses la nuit.

QUESTIONS/RÉPONSES

Pourquoi éteindre-t-on l'espace public ?

Pour des raisons de sécurité, pour voir et être vu dans les espaces définis par le conseil municipal de la commune. Cependant, l'éclairage public doit être raisonné et adapté aux besoins des usagers et ne doit pas empiéter sur l'espace privé.

L'extinction de l'éclairage public augmente-t-elle l'insécurité ?

La coupure de l'éclairage public en milieu de nuit augmente le sentiment d'insécurité, mais pas l'insécurité en elle-même. Selon l'ONDIP, la majorité des cambriolages et agressions ont lieu en plein jour et non en cœur de nuit.

EN INSTALLANT DES DISPOSITIFS RÉGLÉS SEULEMENT OU EN ÉCLAIRANT UNIQUEMENT LES ZONES LES PLUS DANGEREUSES ET LES OBSTACLES, LES USAGERS SE SENTENT PLUS EN SÉCURITÉ TOUT EN UTILISANT UN ÉCLAIRAGE ADAPTÉ ET RAISONNÉ.

TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY-DE-DÔME ACCOMPAGNE CHAQUE COMMUNE QUI LUI A TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC, DANS SA DÉMARCHE D'EXTINCTION NOCTURNE.

AMICALE école !



Pour sa saison 2022 2023, l'Amicale de l'école du Crest n'a pas chômé ! Entre Halloween, loto, vente de chocolats, carnaval et brocante, l'Amicale a récolté des fonds pour participer aux activités, sorties et voyages des enfants de l'école du Crest.

Nous avons vu malheureusement partir certains parents comme Marion Aparicio, Laetitia Esteves et David Neyrial.

Nous les remercions pour leur engagement et leur souhaitons le meilleur pour la suite.

Nous avons accueilli des nouveaux au sein de notre groupe : bienvenue à Nadège Faron et Marina Ramos.

Nous avons réélu un nouveau bureau qui est ultra motivé.

Pour cette nouvelle année, nous réitérerons nos activités (le loto est remplacé une année sur deux par une tombola). Nous avons hâte de partager ces bons moments avec les enfants et les habitants du Crest.

Caroline Sabau, Présidente de l'Amicale



Les amis de LA TOUR

Les amis de la tour se retrouvent avec plaisir le jeudi à 14h à la maison du peuple.

Bonne humeur et convivialité sont au rendez-vous : divers jeux de société sont à la disposition des joueurs, boissons chaudes et gâteaux accompagnent le déroulement de l'après-midi.

Pour celles ou ceux qui voudraient nous rejoindre, vous pouvez contacter le 06.08.84.32.97.

Les amis de la tour et son président souhaitent à tous et à toutes d'excellentes fêtes de fin d'année.

ASSOCIATION Avec

La Présidente et son équipe vous présentent tous leurs vœux de Santé, Bonheur et Réussite et vous souhaitent le meilleur pour cette nouvelle année 2024.

Nouvelle saison avec nos activités quotidiennes : Gym d'entretien, Gym équilibre, Zumba, Stretching, Pilates, Country, Randonnée Pédestre et Marche Nordique, Body-Form et Postural Ball.

Cette année un deuxième cours de COUNTRY pour les débutants a vu le jour. Deux séances d'essais ont suffi pour faire que ce cours puisse démarrer avec 6 personnes très assidues et qui passent une heure de découverte chaque samedi matin. Nous sommes ravies pour elles et nous les encourageons à poursuivre tranquillement et à leur rythme.

Cette année, nous avons à cœur de mettre une activité pour les enfants et nous aurions aimé que le Multisport soit remis en place pour les enfants de primaire, mais malheureusement nous avons dû renoncer car nous n'avions pas assez anticipé pour pouvoir ouvrir cette section, et nous en sommes les premières déçues. Nous essaierons pour l'an prochain de mieux nous organiser et de faire un petit sondage en amont, courant début 2024

Nos coordonnées Association A.V.E.C. : Téléphone : 06.02.61.96.89 / Mail : association.avec@lecrest@gmail.com
Instagram : avec_lecrest

Le bureau a été reconduit lors de l'Assemblée Générale du 07 septembre 2023.

Présidente : Chantal LAFON VIARD

Trésorière : Elsa MARCHAND

Trésorière adjointe : Christelle DUMONT

Secrétaire : Patricia DUMONT

Secrétaire adjointe : Johanna DUMONT

Membres : Isabelle CASENOVE, Bénédicte TISSIER, Marie TISSIER, Océane LOUSSERT, Claire NOVAIS, Corinne BOUCHARIN

Petits rappels :

• Nous avons terminé la saison par un repas de fin d'année le 23 juin 2023 à la salle des loisirs du Crest. Nous souhaitons que ce repas se fasse sur place pour avoir un maximum de personnes et que chacun puisse en profiter au mieux. Truffade, pour ce joli moment de convivialité qui a permis à chacune et à chacun de se connaître, de se rencontrer, et de passer une agréable soirée avec quelques petites démonstrations de danses pour terminer la soirée. Nous remercions encore tous nos adhérents d'être venus plus nombreux cette année.

• Notre randonnée caritative nous a permis de remettre à l'Hôpital d'Estaing «Service des Enfants malades du Cancer», un don de 3150 € (2022 et 2023). Un grand merci à tous les sponsors, les marcheurs, et les participants pour leurs dons, et également à tous nos bénévoles qui sont venus nous aider pour faire que cette journée soit une nouvelle réussite pour tous ces petits.

• Le 13 juillet dernier a eu lieu notre premier bal en extérieur avec restauration, Place du Moutier :

Clin d'œil aux années conscrites, qui a permis à tous les habitants du Crest de venir découvrir, ou revivre les années de la Fête Patronale que nous avons, pour certains d'entre nous, pu vivre il y a quelques années à la période du 14 juillet. Nous remercions la Mairie de nous avoir fait confiance et également à tous les habitants de notre village d'être venus si nombreux.



NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS en 2023-2024 :

Nos prochaines manifestations en 2023-2024 :

• SOIREE DANSANTE « ANNEES 80 A NOS JOURS » : 18 novembre 2023

• A.V.E.C. participera au Marché de Noël le 16 décembre avec l'Association « Il était une fois demain »

• SOIREE THEATRE : Avril 2024 – date à définir

• RANDONNEE PEDESTRE : 19 mai 2024 « LA MONTAGNE DE LA SERRE »

• BAL avec restauration : 13 juillet 2024 avec ORCHESTRE

• REPAS ANNUEL TOUTES SECTIONS : 27 juin 2024

Nous remercions bien sûr nos adhérents, car certains sont toujours présents depuis tant d'années, et aux nouveaux venus bien évidemment.

Notre rôle est avant tout de faire vivre notre village, de l'animer et de permettre aux personnes de pouvoir se divertir, se rencontrer et surtout de partager des bons moments de convivialité et d'amitié.

Prenez soin de vous toutes et tous, ainsi que de vos proches. Un grand merci à tous.

Toujours ferme sur les objectifs : FAIRE PLAISIR ET SE FAIRE PLAISIR.

Merci de votre fidélité et de votre confiance
Toute l'Equipe d'A.V.E.C.



Club PHOTO

Notre activité photo a maintenant 7 années d'existence dans un local ventilé sans fenêtre, une dizaine de passionnés occupe à tour de rôle.

Nous travaillons à l'ancienne, c'est-à-dire avec des agrandisseurs, des pinces, des produits pas très bio dans des cuvettes en plastique, du papier photo et tout ça sous une petite lumière rouge qui permet de se croiser dans la pénombre sans se marcher sur les pieds... À noter que les produits chimiques utilisés sont périodiquement déposés à la déchetterie.

Chaque mois nous organisons une réunion ou une sortie pour traiter d'un thème choisi en commun. Comme chaque année, nous avons exposé notre travail courant mai à la Maison du Peuple sur le thème "La lumière".

Cette exposition a eu lieu le même jour que le salon du livre organisé par la section "il était une fois...demain". Cette concordance de date est à renouveler car elle a apporté plus de visiteurs aux deux animations.



Nous espérons vous voir encore plus nombreux lors de notre prochaine expo qui se tiendra les 3 et 4 mai 2024 à la maison du peuple. Le thème retenu "les ouvertures" va permettre à chacun d'ouvrir la porte à son imagination tout en travaillant sa technique personnelle.

Pour discuter, partager, nous rencontrer ou nous rejoindre, contactez Pascal : pdecham@yahoo.fr

ASSOCIATION *Crest'ation*



L'association Crest'ation a exposé le 7 et 8 octobre 2023 à la salle des loisirs du Crest.

Les artistes remercient les visiteurs d'avoir été si nombreux.

Le succès de cette exposition était certainement dû à la diversité des œuvres.

Les artistes, cette année, n'ont pas travaillé selon une variation de thèmes mais plus suivant une envie personnelle. Il en résulte une exposition d'œuvres colorées et variées, dont les tableaux "regard de femmes", sont mis en lumière.

Pour 2024 et notre future exposition, les artistes souhaitent découvrir de nouvelles approches artistiques afin de laisser libre court à leur créativité et arriver au "lâcher prise".



L'atelier Crest'ation ouvre les mardi soir, mercredi après-midi, samedi après-midi et une fois par mois avec un stage d'une journée les samedis.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

École de Musique **MOND'ARVERNE - LES CHEIRES**

Savez-vous qu'au Crest il est possible d'apprendre la musique à 2 pas de chez vous ?

Quelles que soient vos attentes :

- Faire **DECOUVRIR** la musique à vos petits bouts (dès 5 ans) au travers de cours d'éveil musical
- Permettre à vos enfants d'**APPRENDRE** à jouer d'un instrument (piano, guitare, batterie, flûte, violon ou encore saxo) avec un enseignement mixte pratique individuelle / théorie en collectif
- **RENOUER** avec la musique en vous remettant à votre instrument fétiche ou en découvrir un nouveau
- **DONNER** de la voix, au sein

d'une Chorale dynamique et conviviale nous serons ravis de vous accueillir dans notre Ecole de Musique Mond'Arverne / Les Cheires !

Nous ponctuons régulièrement notre année de mini concerts, de participations aux événements culturels locaux (Festival d'Ici et Là, Fête de la musique,...), autant d'occasions de venir nous rencontrer et encourager les musiciens. Alors restez attentifs à nos communications : nous comptons sur votre présence !

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année, et vous présentons nos meilleurs vœux pour 2024.

Contact et renseignements :

Tél. 07 66 68 41 67

@ emm.lescheires@lilo.org



IL ÉTAIT UNE FOIS... *Demain*

L'année 2022 s'est achevée sur un marché de Noël très réussi malgré la météo glaciale !

La tradition a bien été suivie : Le Comité des Fêtes a de nouveau fait déguster les huîtres et le vin blanc ! AVEC nous a régalés de ses crêpes et Paule de son vin chaud. Le Père Noël a déambulé dans les allées avec ses papillotes et son sourire pour les selfies avec les enfants.

Les visiteurs ont été très nombreux toute la journée. Nous espérons que 2023 sera aussi l'occasion d'une belle fête ! Le 25 février Samir El Bakkali, géologue-volcanologue, est venu donner une conférence sur les volcans de la chaîne des Puys, leur histoire et leur impact sur notre environnement. Il a répondu très aimablement aux nombreuses questions du public dont il avait su éveiller la curiosité par de nombreux schémas et photos et ses explications très pédagogiques.

Le Salon du livre s'est tenu le 13 mai et a réuni 17 auteurs et un éditeur. Beaucoup d'entre eux sont désormais des habitués de cette manifestation et se disent toujours ravis de l'accueil et du caractère un peu « intimiste » de ce salon qui leur laisse le temps de discuter avec les visiteurs. Les nouveaux venus étaient aussi très satisfaits.

Le 24 mai : un agréable dîner a réuni les membres du Conseil d'Administration au Relais du Crest... l'occasion de saluer le départ de Martine et Philippe, les anciens gérants.

Cet été, avec l'aide de la mairie, Armelle et Bruno Jeandel ont maintenu l'église ouverte tous les jours du 15 juillet à fin août. Il y a eu quelques visites pendant cette période, notamment des habitants du Crest, heureux de pouvoir profiter de leur église autrement qu'à l'occasion des mariages ou enterrements ! Nous espérons pouvoir offrir de nouveau ce service en 2024.

Les 16 et 17 septembre, pour les Journées Européennes du Patrimoine, nous avons été heureux de présenter au public (outre la désormais traditionnelle exposition dans l'église des précieux objets et vêtements sacerdotaux) notre nouvelle brochure : « Il était une fois... Le Crest. Petite balade guidée à la découverte de son patrimoine ». Pour l'occasion, nos adhérents et de nombreuses personnalités ont été invités à partager le verre de l'amitié dans l'ancienne école du Moutier où se tenait une exposition photos Nos anciens et scènes de village, avec la projection en continu d'un DVD évoquant toutes les activités du foyer des jeunes du Crest de 1975 à 1985. Pour beaucoup, de beaux souvenirs pleins d'émotion ! Le dimanche après-midi, « Les Enfants de l'Auvergne nous ont conviés à un folklorique « voyage dans le passé ».

Le 26 octobre une visite guidée de l'Aventure Michelin a réuni 13 personnes, curieuses de découvrir l'histoire de cette entreprise emblématique et, pour certains, d'y revivre des souvenirs personnels ou familiaux.

L'assemblée générale s'est tenue le jeudi 19 octobre et a élu le conseil d'administration qui comprend maintenant 15 personnes : les anciens membres ont été réélus à l'unanimité ainsi que Maryse Choisel qui avait présenté sa candidature. Le nouveau bureau (membres soulignés) a été élu lors du Conseil d'Administration du 31 octobre. Chatard Geneviève (secrétaire adjointe), Chérasse Paulette, Choisel Maryse, Chouvel Catherine, Foury Annick (trésorière), Girard Paule, Armelle et Bruno Jeandel, Lazzaro Hélène (secrétaire), Laguet Maryse (trésorière adjointe) Lépron Nicole (présidente), Morvan Jacqueline, Parfus Agathe, Pelegry Marie-Claude, Prud'homme Annick. Merci aux 35 membres qui ont renouvelé leur adhésion. Nous serons ravis d'accueillir de nouvelles forces !

Mail : association_iletaitunefoisdemain@orange.fr

Présidente : Nicole Lépron

A tous, nos vœux les plus chaleureux pour une belle fin d'année 2023 et une non moins belle année 2024 malgré tous les remous du monde et de la planète !

Le Marché de Noël 2023 : samedi 16 décembre de 10 à 17 heures.

Salon du Livre 2024 : samedi 4 mai de 9 à 18 heures.

Nous prévoyons une sortie en week-end au Puy du Fou. Plus d'informations prochainement !

Notre nouvelle brochure sera en vente sur notre stand lors du marché de Noël.

On peut aussi la trouver au Relais du Crest (7 euros).



La fanny CRESTOISE

La Fanny Crestoise, qui a eu le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents cette année, a organisé cet été encore, ses 2 concours annuels les 17/06 et 16/09 sur le Plateau de St Verny.

Aussi, le bureau renouvelle ses plus sincères remerciements à Monsieur Le Maire et ses conseillers, sans oublier le personnel de la Mairie et les adhérents, pour leur aide à la mise en place notamment des barnums et à la bonne organisation de ces évènements.

Tous nos remerciements à tous les participants sans qui ces journées ne connaîtraient pas le succès rencontré. Jusqu'à 32 équipes, composées de débutants et chevronnés, se sont affrontées sur 4 parties plus ou moins longues et disputées, sous une météo des plus capricieuses.

Les vainqueurs du concours se sont vus offrir un Challenge, qui sera remis en compétition l'année prochaine, ainsi qu'un challenge personnalisé qu'ils conserveront en souvenir de cette journée.

Encore félicitations aux gagnants et à tous les participants pour ce moment de partage.

Alors rendez-vous l'année prochaine, au plus tard, pour la remise en compétition du challenge.

Et pour ceux qui le souhaiteraient, le bureau vous informe que les inscriptions pour rejoindre l'Association de pétanque « La Fanny Crestoise », peuvent encore être enregistrées.



Venez nombreux nous rejoindre... et encore bienvenue aux derniers arrivés.

Boulistiquement vôtre

Le Bureau : Jean-Claude Proust - tel 07 70 04 69 53 ; Annick Foury, Pascale Fillâtre

La Gaule de L'AUZON

La société de pêche créée en 1929 regroupe les pêcheurs du Crest et de la Roche Blanche.

Tous les ans, les membres de l'association font en février un nettoyage du ruisseau : ils procèdent à deux lâchers de truites « panier » et à un alevinage issus de la pisciculture fédérale du Puy de Dôme qui se situe à Besse. Lors de cet alevinage, qui a lieu vers mi-avril, le bureau invite quelques enfants à cette manifestation. En nombre limité, ceux-ci visitent la pisciculture ou naissent les truites avec les explications d'un technicien. Revenus au ruisseau les enfants remettent avec l'aide des pêcheurs et du garde les alevins dans l'Auzon. Les parents intéressés par cette manifestation peuvent contacter le président.

La société organise depuis 2 ans un concours de pétanque ouvert à tous : une année au Crest, une année à la Roche Blanche.

Ouverte à tous, l'assemblée générale se tiendra à la maison du peuple de 9h à 12h le dimanche 25 février 2024.

Contact : 06 79 29 82 09



ASSOCIATION *Fa si la danser*

L'association FA SI LA DANSER a repris ses cours habituels à Romagnat et au Crest pour cette nouvelle année scolaire.

De nouveaux adhérents, inscrits, entre autres, par l'intermédiaire des forums des associations, ont rejoint les différents groupes de danseurs cette année encore.

Des débutants aux plus confirmés, chacun progresse à son rythme pour apprendre dans une ambiance dynamique, diverses figures de rock, tango, paso, chachacha, rumba, bachata, salsa, valse et autres chorégraphies de danses en ligne ...

Plusieurs animations dans l'année permettront à tous de se retrouver pour des moments festifs et conviviaux ; au plaisir donc de vous accueillir parmi nous et notamment à notre repas dansant annuel qui aura lieu le samedi 23 mars 2024 !

Renseignements au 06 73 45 06 32



LES JARDINIERS DES *Pays d'Auvergne*

Le club local de l'association propose des conférences sur des thèmes en relation avec le jardin pour une meilleure connaissance de la vie du sol et donner des conseils pour une bonne pratique du jardinage au naturel. L'atelier de taille des arbres fruitiers, proposé chaque année, est toujours apprécié par ceux qui veulent s'initier ou se perfectionner dans cette activité assez technique.

Les achats groupés (graines, plants, matériel) intéressent un nombre croissant d'adhérents. Cette année des minimottes préparées à Marmilhat ont été proposées, ce qui a permis à près d'une trentaine d'adhérents de tester ce mode de culture, à des prix intéressants. A la suite de cette opération nous avons visité ce site de Marmilhat, qui fonctionne dans le cadre du lycée agricole et vend ses productions à des professionnels et au grand public.

Les animations et conférences 2024 peuvent être consultées sur notre site internet :

<http://www.jardinierspaysauvergne.com>



Les plateaux de minimottes en cours de répartition

Le sourire du **CREST**

Pour la 15ème année consécutive, l'association Le sourire du Crest a « musclé » ses animations en faisant découvrir aux enfants et aux plus grands le biathlon/running, discipline sportive de course à pied et tir à la carabine électronique « no risk ».

Bien sûr, les grands classiques (vente de viennoiseries, spectacle de danse et zumba, théâtre, randonnée, repas, tombola, gâteaux, vin chaud) ont également été très appréciés tout au long du week-end des 8, 9 et 10 décembre.

Toutes ces activités festives et conviviales ont pour but d'accélérer la recherche médicale, via l'AFM-TÉLÉTHON.



Alors, ensemble, nous continuons à nous mobiliser pour tous ceux qui attendent des traitements et qui savent désormais que guérir l'incurable est possible.

Toujours sur le pont, nous avons réalisé le plus beau des compteurs, celui qui donnera les moyens d'avancer aux chercheurs et qui prouvera aux malades et à leurs familles que nous serons là pour eux, sans relâche.

C'est avec notre plus beau sourire que nous vous remercions pour votre participation et votre générosité et nous vous souhaitons une très belle année 2024 !

